

**Déclaration FSU/CGT
CHSCTA Exceptionnel du 1^{er} Avril 2020**



Madame la Rectrice, présidente du CHSCTA,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA,

La gravité de la situation sanitaire dans le monde, l'augmentation quotidienne du nombre de morts, la mobilisation et l'exposition des personnels soignants en première ligne pour prêter assistance aux malades au risque de leur vie, montre l'enjeu éthique, politique, et économique, que constitue la prévention des risques sanitaires qui génèrent en même temps des risques professionnels.

Tout comme les politiques ont à rendre compte de leurs décisions – comment ce fait-il qu'on en soit arrivé là ? –, de la même façon les employeurs sont renvoyés à leur responsabilité par rapport à la santé de ceux qu'ils emploient et sont interrogés sur les mesures qu'ils mettent en place pour prévenir les risques professionnels et assurer la protection des personnes.

De là le caractère brûlant des questions que nous vous posons, Madame la Rectrice, dans le cadre de cette épidémie. Les mesures permettant d'assurer la protection des personnels, de tous les personnels de l'Académie – on pense aux enseignants accueillant les enfants des soignants mais aussi dans les établissements scolaires, aux agents d'entretien, aux chefs d'établissement, aux enseignants venant travailler car ne possédant pas de connexion chez eux ou de matériel suffisamment performant - ces mesures, offrent-elles des garanties suffisantes par rapport au risque de contamination ? Quels moyens l'administration s'est-elle donnée pour s'assurer que les sites étaient désinfectés comme ils le devaient ? Une information suffisante a-t-elle été diffusée, qu'il s'agisse des protocoles d'entretien ou des gestes barrières ? Deux signalements cette semaine sur le RSST nous ont particulièrement inquiété.

Mais la situation de confinement n'est pas elle-même sans présenter des risques professionnels, et en particulier quand se généralise, sous couvert de continuité pédagogique et administrative, le télétravail. Le CHSCT de l'Académie de Poitiers, il y a 4 ans, a fait une enquête sur l'impact du numérique sur les conditions de travail. Déjà l'écart, entre l'idéal d'un enseignement médiatisé par l'outil numérique et la réalité des conditions de travail (obsolescence du matériel, saturation des bandes-passantes, augmentation du temps de travail, porosité de la vie professionnelle et privée, problèmes de stress, troubles visuels, troubles musculo-squelettiques, etc.) avait été déjà soulignés, ceci dans des conditions que l'on pourrait qualifier rétrospectivement de « normales » de travail, ou, disons plutôt, d'« ordinaires » de travail. La généralisation du télétravail aggrave plus encore cet écart, la saturation des serveurs avec les dysfonctionnements qu'elle engendre, créant des conditions de travail à la limite du tenable. Dans ce contexte, quelles sont, là aussi, les mesures de prévention mise en place par l'employeur pour assurer la santé des agents, pour réduire l'écart entre le réel et le prescrit qui est générateur de stress et ainsi atténuer la pression qui s'exerce sur les personnels sous couvert de continuité pédagogique et administrative ?

Dans tous les secteurs, les agents se mobilisent pour faire face à la crise sanitaire, il est possible de veiller à ce qu'ils ne le fassent pas au prix de leur santé. La FSU/CGT se battra pour rappeler cette exigence.